

**ETATS FINANCIERS CONSOLIDES SEMESTRIELS
RESUMES (non audités)**

1^{er} janvier – 30 juin 2012

Groupe Air France-KLM

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ (non audité)

<i>En millions d'euros</i>	<i>Notes</i>	01.01.2012 30.06.2012 (6 mois)	01.01.2011 30.06.2011 (6 mois) Proforma
Chiffre d'affaires	5	12 145	11 546
Autres produits de l'activité		9	22
Produits des activités ordinaires		12 154	11 568
Charges externes	6	(8 020)	(7 525)
Frais de personnel	7	(3 880)	(3 734)
Impôts et taxes		(94)	(92)
Amortissements	8	(778)	(815)
Dépréciations et provisions	8	(65)	(23)
Autres produits et charges	9	20	73
Résultat d'exploitation courant		(663)	(548)
Cessions de matériels aéronautiques		4	(3)
Autres produits et charges non courants	10	(286)	(98)
Résultat des activités opérationnelles		(945)	(649)
Coût de l'endettement financier brut	11	(210)	(225)
Produits de la trésorerie et équivalents de trésorerie	11	40	47
Coût de l'endettement financier net		(170)	(178)
Autres produits et charges financiers	11	(178)	38
Résultat avant impôts des entreprises intégrées		(1 293)	(789)
Impôts	12	89	251
Résultat net des entreprises intégrées		(1 204)	(538)
Part dans le résultat des entreprises mises en équivalence	13	(60)	(25)
Résultat net des activités poursuivies		(1 264)	(563)
Résultat net		(1 264)	(563)
- Propriétaires de la société mère		(1 263)	(564)
- Participations ne donnant pas le contrôle		(1)	1
Résultat net – Propriétaires de la société mère par action (en euros)			
- de base	14	(4,27)	(1,91)
- dilué	14	(4,27)	(1,91)

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers consolidés semestriels résumés.

Groupe Air France-KLM

ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE (non audité)

<i>En millions d'euros</i>	01.01.2012 30.06.2012 (6 mois)	01.01.2011 30.06.2011 (6 mois) Proforma
Résultat net	(1 264)	(563)
Juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente		
Variation de la juste valeur portée en capitaux propres	189	(104)
Variation de la juste valeur transférée en résultat	(98)	4
Couverture des flux de trésorerie		
Partie efficace de la variation de juste valeur des couvertures portée en capitaux propres	54	498
Variation de la juste valeur transférée en résultat	(124)	(185)
Eléments du résultat global des sociétés mises en équivalence	(8)	16
Variation de la réserve de conversion	5	(22)
Impôt sur les autres éléments du résultat global	24	(94)
Total des autres éléments du résultat global	42	113
Résultat global		
- Propriétaires de la société mère	(1 221)	(450)
- Participations ne donnant pas le contrôle	(1)	-

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers consolidés semestriels résumés.

Groupe Air France-KLM

BILAN CONSOLIDÉ (non audité)

Actif <i>En millions d'euros</i>	<i>Notes</i>	30 juin 2012	31 décembre 2011
Goodwill		427	426
Immobilisations incorporelles		805	774
Immobilisations aéronautiques	15	10 425	10 689
Autres immobilisations corporelles	15	2 007	2 055
Titres mis en équivalence		395	422
Actifs de pension		3 339	3 217
Autres actifs financiers ^(*)	16	1 740	2 015
Impôts différés		1 177	1 143
Autres débiteurs		203	168
Actif non courant		20 518	20 909
Actifs détenus en vue de la vente		11	10
Autres actifs financiers ^(*)		796	751
Stocks et encours		540	585
Créances clients		2 335	1 774
Créances d'impôt société		11	10
Autres débiteurs		976	995
Trésorerie et équivalents de trésorerie		2 681	2 283
Actif courant		7 350	6 408
Total actif		27 868	27 317

(*) Dont :

<i>En millions d'euros</i>	30 juin 2012	31 décembre 2011
Dépôts liés aux dettes financières	665	656
Valeurs mobilières de placements	1 018	987

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers consolidés semestriels résumés.

Groupe Air France-KLM

BILAN CONSOLIDÉ (non audité) (suite)

Passif et capitaux propres <i>En millions d'euros</i>	<i>Notes</i>	30 juin 2012	31 décembre 2011
Capital	<i>17.1</i>	300	300
Primes d'émission et de fusion		2 971	2 971
Actions d'autocontrôle		(82)	(89)
Réserves et résultat	<i>17.2</i>	1 640	2 858
Capitaux propres (Propriétaires de la société mère)		4 829	6 040
Participations ne donnant pas le contrôle		52	54
Capitaux propres		4 881	6 094
Provisions et avantages du personnel	<i>18</i>	2 090	2 061
Dettes financières	<i>19</i>	9 492	9 228
Impôts différés		369	466
Autres créditeurs		433	321
Passif non courant		12 384	12 076
Provisions	<i>18</i>	604	156
Dettes financières	<i>19</i>	1 057	1 174
Dettes fournisseurs		2 411	2 599
Titres de transports émis et non utilisés		3 077	1 885
Programmes de fidélisation		765	784
Dettes d'impôt société		1	6
Autres créditeurs		2 553	2 386
Concours bancaires		135	157
Passif courant		10 603	9 147
Total passif		22 987	21 223
Total passif et capitaux propres		27 868	27 317

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers consolidés semestriels résumés.

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS (non audité)

En millions d'euros

	Nombre d'actions	Capital	Primes d'émission et de fusion	Actions d'auto contrôle	Réserves et résultats	Capitaux propres – Propriétaires de la société mère	Participations ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres
Au 31 décembre 2010	300 219 278	300	2 971	(93)	3 802	6 980	52	7 032
Variation de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente	-	-	-	-	(99)	(99)	-	(99)
Gain/(perte) lié aux couvertures des flux de trésorerie	-	-	-	-	233	233	1	234
Variation des réserves de conversion	-	-	-	-	(20)	(20)	(2)	(22)
Résultat de la période	-	-	-	-	(564)	(564)	1	(563)
Résultat global	-	-	-	-	(450)	(450)	-	(450)
Echange Salaire Actions (ESA) et stock options	-	-	-	-	10	10	-	10
Dividendes distribués	-	-	-	-	-	-	(1)	(1)
OCEANE	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres d'autocontrôle	-	-	-	3	-	3	-	3
Au 30 juin 2011	300 219 278	300	2 971	(90)	3 362	6 543	51	6 594
Au 31 décembre 2011	300 219 278	300	2 971	(89)	2 858	6 040	54	6 094
Variation de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente	-	-	-	-	94	94	-	94
Gain/(perte) lié aux couvertures des flux de trésorerie	-	-	-	-	(57)	(57)	-	(57)
Variation des réserves de conversion	-	-	-	-	5	5	-	5
Résultat de la période	-	-	-	-	(1 263)	(1 263)	(1)	(1 264)
Résultat global	-	-	-	-	(1 221)	(1 221)	(1)	(1 222)
Echange Salaire Actions (ESA) et stock options	-	-	-	-	2	2	-	2
Dividendes distribués	-	-	-	-	-	-	(1)	(1)
Titres d'autocontrôle	-	-	-	7	-	7	-	7
Variations de périmètre	-	-	-	-	1	1	-	1
Au 30 juin 2012	300 219 278	300	2 971	(82)	1 640	4 829	52	4 881

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers consolidés semestriels résumés.

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ (non audité)

<i>En millions d'euros</i>	<i>Notes</i>	01.01.2012 30.06.2012 (6 mois)	01.01.2011 30.06.2011 (6 mois) Proforma
Résultat net – Propriétaires de la société mère		(1 263)	(564)
Participations ne donnant pas le contrôle		(1)	1
Dotations aux amortissements et provisions d'exploitation	8	843	838
Dotations nettes aux provisions financières		(7)	3
Résultat sur cessions d'actifs corporels et incorporels		(8)	(2)
Résultat sur cessions de filiales et participations	10	(97)	(2)
Résultats non monétaires sur instruments financiers		135	(42)
Ecarts de change non réalisés		19	(47)
Résultats des sociétés mises en équivalence		60	25
Impôts différés	12.1	(108)	(256)
Autres éléments non monétaires		333	(179)
Sous-total		(94)	(225)
(Augmentation) / diminution des stocks		47	(12)
(Augmentation) / diminution des créances clients		(574)	(419)
Augmentation / (diminution) des dettes fournisseurs		(183)	477
Variation des autres débiteurs et créditeurs		1 265	900
Flux net de trésorerie provenant de l'exploitation		461	721
Prise de contrôle de filiales et participations, achat de parts dans les sociétés non contrôlées		(38)	(23)
Investissements corporels et incorporels		(1 023)	(1 474)
Perte de contrôle de filiales, cession de titres de sociétés non contrôlées	10	466	-
Produits de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		598	783
Dividendes reçus		14	-
Diminution (augmentation) nette des placements		(31)	(219)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissements		(14)	(933)
Augmentation de capital		-	6
Achat de participations minoritaires, d'actions propres		-	(22)
Cession de participations sans perte de contrôle, d'actions propres		7	3
Emissions de nouveaux emprunts		627	954
Remboursements d'emprunts		(425)	(782)
Remboursements de dettes résultant de contrats de location-financement		(287)	(288)
Nouveaux prêts		(23)	(69)
Remboursements des prêts		66	139
Dividendes distribués		(1)	(2)
Flux net de trésorerie lié aux activités de financement		(36)	(61)
Effet des variations de change sur la trésorerie, équivalents de trésorerie et les concours bancaires courants		9	(27)
Variation de la trésorerie nette		420	(300)
Trésorerie, équivalents de trésorerie et concours bancaires à l'ouverture		2 126	3 351
Trésorerie, équivalents de trésorerie et concours bancaires à la clôture		2 546	3 051
Impôts sur les bénéfices payés (flux provenant de l'exploitation)		(23)	(14)
Intérêts payés (flux provenant de l'exploitation)		(230)	(262)
Intérêts perçus (flux provenant de l'exploitation)		24	33

La cession de titres Amadeus a été classée en « Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissements » contrairement à la présentation faite au 31 mars 2012 en « Flux net de trésorerie lié aux activités de financement »

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers consolidés semestriels résumés.

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES SEMESTRIELS
RESUMES (non audités)**

1^{er} janvier – 30 juin 2012

1. DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

Le terme « Air France-KLM » utilisé ci-après fait référence à la société holding régie par le droit français. Le terme « groupe » concerne l'ensemble économique composé d'Air France-KLM et de ses filiales. Le groupe dont le siège social est situé en France, constitue un des plus grands groupes aériens mondiaux.

L'activité principale est le transport aérien de passagers. Les activités du groupe incluent également le transport aérien de fret, la maintenance aéronautique et toute autre activité en relation avec le transport aérien notamment l'avitaillement et le transport aérien à la demande.

La société anonyme Air France-KLM, domiciliée au 2 rue Robert Esnault-Pelterie 75007 Paris – France, est l'entité consolidante du groupe Air France-KLM. Air France-KLM est coté à Paris (Euronext) et Amsterdam (Euronext).

La monnaie de présentation, qui est également la monnaie fonctionnelle du groupe est l'euro.

2. CHANGEMENT DE DATE DE CLOTURE

Il est rappelé que l'Assemblée générale extraordinaire du 7 juillet 2011 a approuvé le changement de date d'arrêté des comptes du groupe Air France-KLM du 31 mars au 31 décembre, avec prise d'effet à compter de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

De ce fait, les présents comptes arrêtés au 30 juin 2012, pour la période de 1^{er} janvier 2012 au 30 juin 2012, ne sont pas comparables aux informations financières publiées au 30 juin 2011, qui reflétaient une activité de 3 mois.

Afin de faciliter la comparabilité, des informations financières proforma ont été établies à partir des informations financières publiées par le groupe trimestriellement. A ce titre, certaines hypothèses et options ont été retenues notamment :

- Pour le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie, les informations financières proforma sur 6 mois au 30 juin 2011 (1^{er} janvier au 30 juin 2011) ont été obtenues en cumulant le 4^{ème} trimestre de l'exercice clos le 31 mars 2011 (période du 1^{er} janvier au 31 mars 2011) et le 1^{er} trimestre de l'exercice clos le 31 décembre 2011 (période du 1^{er} avril au 30 juin 2011),
- La charge de retraite n'a pas fait l'objet d'un recalcul sur la base de l'année civile. Elle est basée sur les calculs actuariels réalisés au 31 mars 2010 pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2011 et au 31 mars 2011 pour la période du 1^{er} avril au 30 juin 2011,
- Les impôts courants et différés constatés en résultat proforma n'ont pas fait l'objet d'un recalcul sur la base de l'année civile. Ils correspondent pour la période du 1^{er} janvier 2011 au 31 mars 2011 aux impôts tels que calculés au titre du dernier trimestre de l'exercice clos le 31 mars 2011 et pour la période du 1^{er} avril 2011 au 30 juin 2011, aux impôts calculés pour la période correspondante au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

3. ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS

3.1. Intervenues au cours de la période

Le 1^{er} mars 2012, Air France, filiale d'Air France-KLM, a effectué un placement privé de 33,6 millions d'actions d'Amadeus IT Holding SA, représentant 7,5% du capital de la société.

A l'issue de cette opération, le pourcentage de participation est passé de 15,2% à 7,7%.

Le produit net de la cession s'élève à 466 millions d'euros, générant en résultat une plus-value de 97 millions d'euros, tel qu'indiqué en note 10.

Air France ainsi qu'Iberia et Lufthansa, qui détiennent respectivement 7,5% et 7,6% du capital d'Amadeus IT Holding SA, se sont chacun engagés à conserver le solde de leur participation pour une durée minimum de 90 jours.

Le groupe a initié un plan de restructuration concernant la société Air France et certaines de ses filiales. Ce plan comprend essentiellement deux volets : le redimensionnement de la flotte et un plan de réduction d'effectifs.

Sur la base des mesures présentées aux instances représentatives d'Air France en juin 2012, le groupe a procédé à sa meilleure estimation, à ce jour, des coûts engendrés par ce plan et a enregistré une provision pour restructuration au 30 juin 2012 (voir note 10).

3.2. Postérieurs à la clôture

Il ne s'est produit aucun événement postérieur à la clôture.

4. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

4.1. Principes comptables

Principes de préparation des états financiers consolidés résumés et référentiel comptable

En application du règlement européen n°1606 / 2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés du groupe Air France-KLM au 31 décembre 2011 ont été établis conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards) telles qu'adoptées par l'Union européenne à la date de clôture de ces états financiers consolidés et qui étaient d'application obligatoire à cette date.

Les états financiers consolidés résumés au 30 juin 2012 sont établis conformément au référentiel IFRS, tel qu'adopté par l'Union européenne à la date de préparation de ces états financiers consolidés résumés et sont présentés selon les dispositions de la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire ». Ils doivent être lus en liaison avec les états financiers consolidés annuels clos le 31 décembre 2011.

Les états financiers consolidés résumés au 30 juin 2012 sont établis selon les principes et méthodes comptables appliqués par le groupe aux états financiers consolidés de l'exercice 2011, à l'exception des normes et interprétations adoptées par l'Union européenne applicables pour le groupe à compter du 1^{er} janvier 2012.

Les états financiers consolidés résumés ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 27 juillet 2012.

Évolution du référentiel comptable

Les normes IFRS, amendements et interprétations de l'IFRIC applicables de façon obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2012 n'ont pas eu d'impact significatif sur les comptes consolidés du groupe au 30 juin 2012.

Les textes applicables au groupe de manière obligatoire aux exercices ouverts à partir du 1^{er} juillet 2012 ou au delà sont les suivants :

- L'amendement à IAS 1 relatif à la présentation des autres éléments du résultat global
- La révision de la norme IAS 19 « Avantages du personnel » (applicable de manière obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013)

Les textes potentiellement applicables au groupe, publiés par l'IASB, mais non encore adoptés par l'Union Européenne sont décrits ci-dessous. Ils seront applicables de manière obligatoire, sous réserve de leur approbation par l'Union Européenne, aux périodes comptables ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2013 ou au-delà :

- La norme IFRS 10 « Etats financiers consolidés »* qui remplacera la norme IAS 27 « Etats financiers consolidés et individuels » pour la partie relative aux états financiers consolidés ainsi que l'interprétation SIC 12 « Consolidation – Entités ad hoc »
- La norme IFRS 11 « Partenariats » qui remplacera la norme IAS 31 « Participations dans les co-entreprises »* ainsi que l'interprétation SIC 13 « Entités contrôlées en commun – apports non monétaires par les co-entrepreneurs »
- La norme IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités »*
- La révision des normes IAS 27 renommée « Etats financiers individuels » et IAS 28 « Participation dans des entreprises associées et coentreprises » *
- La norme IFRS 13 « Evaluation de la juste valeur »
- La norme IFRS 9 « Instruments financiers – Classification et évaluation des actifs et passifs financiers » (applicable de manière obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2015)
- L'amendement à IFRS 7 « Information à fournir sur la compensation des actifs et passifs financiers ». (à compter des exercices ouverts au 1^{er} Janvier 2013)
- L'amendement à IAS 32 « Compensation des actifs et passifs financiers » (applicable de manière obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014)

* Concernant les normes IFRS 10, IFRS 11 et IFRS 12, l'Union Européenne pourrait décider de rendre leur application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014, avec une application anticipée possible après la date d'adoption.

4.2. Méthodes d'évaluation spécifiques à l'établissement des états financiers consolidés semestriels

Saisonnalité de l'activité

Le chiffre d'affaires et le résultat d'exploitation courant sont caractérisés par une saisonnalité liée à un haut niveau d'activité entre le 1^{er} avril et le 30 septembre. Ce phénomène est d'amplitude variable selon les années. Conformément aux normes IFRS, le chiffre d'affaires et les charges attachées sont reconnus sur leur période de réalisation.

Impôt sur le résultat

La charge d'impôt (courante et différée) est calculée en appliquant au résultat avant impôt de la période le taux d'impôt moyen annuel estimé pour l'année fiscale en cours pour chaque entité ou groupe fiscal.

4.3. Utilisation d'estimations

L'établissement des états financiers consolidés semestriels résumés conduit la direction du groupe à faire des estimations et formuler des hypothèses ayant une incidence sur les montants reconnus au bilan, sur les notes aux états financiers consolidés semestriels résumés concernant les actifs et passifs à la date d'arrêté des comptes consolidés semestriels résumés ainsi que sur le montant des produits et des charges. Les principales estimations retenues par le groupe, décrites en note 4 de l'annexe des comptes consolidés du 31 décembre 2011, concernent :

- la reconnaissance du chiffre d'affaires lié aux titres de transport émis et non utilisés,
- les immobilisations corporelles et incorporelles,
- les instruments financiers,
- les impôts différés actifs,
- le programme de fidélisation *Flying Blue*,
- les provisions.

La direction du groupe procède à ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations.

Les comptes consolidés semestriels ont été établis en tenant compte du contexte de crise économique et financière qui s'est développée depuis 2008 et sur la base de paramètres financiers de marché disponibles à la date de clôture. Les effets immédiats de la crise ont été pris en compte, notamment dans la valorisation des actifs courants et des passifs. En ce qui concerne la valorisation des actifs à long terme, i.e. les actifs non courants, il a notamment été pris pour hypothèse que la crise serait limitée dans le temps.

Les montants qui figureront dans les futurs états financiers consolidés du groupe sont susceptibles de différer de ces estimations en fonction de l'évolution des hypothèses ou de conditions différentes.

5. INFORMATIONS SECTORIELLES

Information par secteur d'activité

L'information sectorielle est établie sur la base des données de gestion interne communiquées au Comité Exécutif, principal décideur opérationnel du groupe.

Le groupe est organisé autour des secteurs suivants :

Passage : Les revenus du secteur passage proviennent essentiellement des services de transport de passagers sur vols réguliers ayant un code des compagnies aériennes du groupe, ce qui inclut les vols opérés par d'autres compagnies aériennes dans le cadre de contrats de partage de codes. Ils incluent également les commissions versées par les partenaires de l'alliance Sky Team, les revenus des partages de codes, les recettes d'excédent de bagages, les revenus de l'assistance aéroportuaire fournie par le groupe aux compagnies aériennes tierces et des services liés aux systèmes d'information.

Fret : Les revenus du secteur fret proviennent des opérations de transport de marchandises réalisées sous code des compagnies aériennes du groupe, incluant le transport effectué par des partenaires dans le cadre de contrat de partage de codes. Les autres recettes du secteur fret correspondent essentiellement à la vente de capacité à d'autres transporteurs.

Maintenance : Les revenus externes proviennent des services de maintenance fournis à d'autres compagnies aériennes et clients dans le monde.

Autres : Les revenus de ce secteur proviennent essentiellement des prestations de commissariat fournies par le groupe aux compagnies aériennes tierces et au transport aérien à la demande réalisé essentiellement par Transavia.

Les résultats alloués aux secteurs d'activité correspondent à ceux qui sont affectables de façon directe et indirecte. Les montants répartis dans les secteurs d'activité correspondent au résultat d'exploitation courant. Les autres éléments du compte de résultat sont regroupés dans la colonne « non répartis ».

Les transactions intersecteurs sont effectuées et valorisées à des conditions normales de marché.

Information par secteur géographique

Les activités du groupe sont ventilées en six zones géographiques :

- France métropolitaine
- Europe hors France et Afrique du Nord
- Antilles, Caraïbes, Guyane et Océan Indien
- Afrique, Moyen-Orient
- Amériques et Polynésie
- Asie et Nouvelle Calédonie

Seul le chiffre d'affaires par secteur d'activité est affecté par zone géographique de ventes.

5.1. Informations par secteur d'activité

- Semestre clos le 30 juin 2012

<i>En millions d'euros</i>	Passage	Fret	Maintenance	Autres	Non répartis	Total
Chiffre d'affaires total	10 304	1 521	1 573	848	-	14 246
Chiffre d'affaires intersecteurs	(744)	(13)	(1 050)	(294)	-	(2 101)
Chiffre d'affaires externe	9 560	1 508	523	554	-	12 145
Résultat d'exploitation courant	(551)	(130)	56	(38)	-	(663)
Résultat des activités opérationnelles	(551)	(130)	56	(38)	(282)	(945)
Part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	(60)	(60)
Coût de l'endettement financier net et autres produits et charges financiers	-	-	-	-	(348)	(348)
Impôts	-	-	-	-	89	89
Résultat net des activités poursuivies	(551)	(130)	56	(38)	(601)	(1 264)

Le résultat des activités opérationnelles non réparti correspond essentiellement aux produits et charges non courants détaillés en note 10.

- Semestre clos le 30 juin 2011 (proforma)

<i>En millions d'euros</i>	Passage	Fret	Maintenance	Autres	Non répartis	Total
Chiffre d'affaires total	9 420	1 577	1 537	913	-	13 447
Chiffre d'affaire intersecteurs	(546)	(9)	(1 042)	(304)	-	(1 901)
Chiffre d'affaires externe	8 874	1 568	495	609	-	11 546
Résultat d'exploitation courant	(507)	(23)	49	(67)	-	(548)
Résultat des activités opérationnelles	(507)	(23)	49	(67)	(101)	(649)
Part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	(25)	(25)
Coût de l'endettement financier net et autres produits et charges financiers	-	-	-	-	(140)	(140)
Impôts	-	-	-	-	251	251
Résultat net des activités poursuivies	(507)	(23)	49	(67)	(15)	(563)

Le résultat des activités opérationnelles non réparti correspond essentiellement aux produits et charges non courants détaillés en note 10.

5.2. Informations par secteur géographique

Chiffre d'affaires externe par origine des ventes

- Semestre clos le 30 juin 2012

<i>En millions d'euros</i>	France métropolitaine	Europe hors France Afrique du Nord	Antilles Caraïbes Guyane Océan Indien	Afrique Moyen-Orient	Amériques Polynésie	Asie Nouvelle-Calédonie	Total
Passage régulier	2 889	3 048	157	566	1 532	912	9 104
Autres recettes passage	186	148	6	30	30	56	456
Total passage	3 075	3 196	163	596	1 562	968	9 560
Transport de fret	181	540	13	107	263	312	1 416
Autres recettes fret	28	22	2	5	19	16	92
Total fret	209	562	15	112	282	328	1 508
Maintenance	331	174	-	-	18	-	523
Autres	181	332	13	28	-	-	554
Total	3 796	4 264	191	736	1 862	1 296	12 145

Groupe Air France-KLM

- Semestre clos le 30 juin 2011 (proforma)

<i>En millions d'euros</i>	France métropolitaine	Europe hors France Afrique du Nord	Antilles Caraïbes Guyane Océan Indien	Afrique Moyen-Orient	Amériques Polynésie	Asie Nouvelle- Calédonie	Total
Passage régulier	2 847	2 829	146	509	1 373	778	8 482
Autres recettes passage	167	127	5	26	18	49	392
Total passage	3 014	2 956	151	535	1 391	827	8 874
Transport de fret	183	572	18	106	258	353	1 490
Autres recettes fret	23	11	2	7	20	15	78
Total fret	206	583	20	113	278	368	1 568
Maintenance	301	178	-	-	16	-	495
Autres	185	382	8	34	-	-	609
Total	3 706	4 099	179	682	1 685	1 195	11 546

Chiffre d'affaires externe du transport aérien par destination

- Semestre clos le 30 juin 2012

<i>En millions d'euros</i>	France métropolitaine	Europe hors France Afrique du Nord	Antilles Caraïbes Guyane Océan Indien	Afrique Moyen- Orient	Amériques Polynésie	Asie Nouvelle- Calédonie	Total
Passage régulier	991	2 230	677	1 200	2 407	1 599	9 104
Transport de fret	3	24	71	295	566	457	1 416
Total	994	2 254	748	1 495	2 973	2 056	10 520

- Semestre clos le 30 juin 2011 (proforma)

<i>En millions d'euros</i>	France métropolitaine	Europe hors France Afrique du Nord	Antilles Caraïbes Guyane Océan Indien	Afrique Moyen- Orient	Amériques Polynésie	Asie Nouvelle- Calédonie	Total
Passage régulier	1 010	2 108	633	1 133	2 141	1 457	8 482
Transport de fret	2	25	73	298	599	493	1 490
Total	1 012	2 133	706	1 431	2 740	1 950	9 972

6. CHARGES EXTERNES

<i>En millions d'euros</i>	01.01.2012 30.06.2012 (6 mois)	01.01.2011 30.06.2011 (6 mois) Proforma
Carburant avions	3 568	3 099
Affrètements aéronautiques	276	274
Locations opérationnelles	464	418
Redevances aéronautiques	901	882
Commissariat	285	275
Achats d'assistance en escale	658	647
Achats d'entretien	546	555
Frais commerciaux et de distribution	441	411
Autres frais	881	964
Total	8 020	7 525
<i>Hors carburant avions</i>	<i>4 452</i>	<i>4 426</i>

7. FRAIS DE PERSONNEL ET EFFECTIFS

7.1. Frais de personnel

<i>En millions d'euros</i>	01.01.2012	01.01.2011
	30.06.2012	30.06.2011
	(6 mois)	(6 mois)
		Proforma
Salaires et traitements	2 788	2 748
Charges sociales	899	885
Charges de retraite	159	92
Charges relatives aux paiements fondés sur des actions	2	10
Autres	32	(1)
Total	3 880	3 734

Le poste « autres » comprend notamment la capitalisation des frais de personnel sur les travaux d'entretien des avions et des moteurs.

7.2. Effectifs moyens de la période

	01.01.2012	01.01.2011
	30.06.2012	30.06.2011
	(6 mois)	(6 mois)
		Proforma
Personnel navigant technique	8 464	8 586
Personnel navigant commercial	22 412	22 683
Personnel au sol	70 398	70 461
Total	101 274	101 730

8. AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS

<i>En millions d'euros</i>	01.01.2012	01.01.2011
	30.06.2012	30.06.2011
	(6 mois)	(6 mois)
		Proforma
Amortissements		
Immobilisations incorporelles	33	32
Immobilisations aéronautiques	611	641
Autres immobilisations corporelles	134	142
	778	815
Dépréciations et provisions		
Stocks	(1)	3
Créances	(1)	(2)
Provisions	67	22
	65	23
Total	843	838

Conformément au plan d'utilisation de sa flotte, le groupe a décidé l'allongement de la durée de vie de ses avions cargo en la portant à 25 ans. L'allongement de la durée d'utilisation s'est traduit par une réduction de la charge d'amortissement au 30 juin 2012 de 14 millions d'euros.

9. AUTRES PRODUITS ET CHARGES

<i>En millions d'euros</i>	01.01.2012	01.01.2011
	30.06.2012	30.06.2011
	(6 mois)	(6 mois)
		Proforma
Exploitation conjointe de lignes et fret	(7)	25
Couverture sur flux d'exploitation (change)	49	14
Autres	(22)	34
Total	20	73

10. AUTRES PRODUITS ET CHARGES NON COURANTS

<i>En millions d'euros</i>	01.01.2012	01.01.2011
	30.06.2012	30.06.2011
	(6 mois)	(6 mois)
		Proforma
Charges de restructuration	(372)	(2)
Résultat sur cession de filiales et participations	97	2
Autres	(11)	(98)
Autres produits et charges non courants	(286)	(98)

- **Semestre clos le 30 juin 2012**

Le poste « résultat sur cession de filiales et participations » inclut un montant de 97 millions d'euros correspondant à la plus-value réalisée le 1^{er} mars 2012 par le groupe dans le cadre du placement privé d'une partie des actions d'Amadeus IT Holding SA dont le produit de cession ressort à 466 millions d'euros, tel que décrit en note 3.1.

Le groupe a initié un plan de restructuration concernant la société Air France et ses filiales régionales en France. Il comprend essentiellement deux volets : le redimensionnement de la flotte et un plan de réduction d'effectifs. Les modalités du plan ont été présentées aux instances représentatives du personnel d'Air France en juin 2012. S'agissant des filiales, les discussions se poursuivront durant le 3^{ème} trimestre 2012.

Concernant le redimensionnement de la flotte, les modalités d'application pourront se traduire pour les appareils concernés par des mises au rebut, des cessions, des démantèlements en pièces détachées ou des arrêts de contrats de location.

S'agissant du plan de réduction d'effectifs qui porte sur 5 122 postes, il inclut des aides aux départs volontaires en retraite et un plan de départs volontaires, dont la période de candidatures s'ouvrira au cours du 4^{ème} trimestre 2012.

Dans ces conditions, le groupe a procédé à sa meilleure estimation, à ce jour, des coûts engendrés par ce plan et a enregistré une provision pour restructuration d'un montant total de 370 millions d'euros au 30 juin 2012. Cette provision fera l'objet d'une actualisation au fur et à mesure de l'évolution des modalités d'application.

- **Semestre clos le 30 juin 2011 (proforma)**

Un plan de retraite a été fermé aux Etats-Unis. L'impact de cette fermeture s'élevait à (26) millions d'euros.

11. COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER ET AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

<i>En millions d'euros</i>	01.01.2012	01.01.2011
	30.06.2012	30.06.2011
	(6 mois)	(6 mois)
		Proforma
Produits des valeurs mobilières de placement	15	15
Autres produits financiers	25	32
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	40	47
Intérêts sur emprunts	(138)	(144)
Intérêts sur contrat de location-financement	(45)	(45)
Intérêts intercalaires capitalisés et autres éléments non monétaires	9	12
Autres charges financières	(36)	(48)
Coût de l'endettement financier brut	(210)	(225)
Coût de l'endettement financier net	(170)	(178)
Résultat de change	(32)	37
Variation de juste valeur des actifs et passifs financiers	(152)	3
Dotation nette aux provisions	7	(3)
Autres produits et charges financiers divers	(1)	1
Autres produits et charges financiers	(178)	38

Le taux retenu pour la détermination des intérêts intercalaires ressort à 3,83% pour le semestre clos le 30 juin 2012 (4,26% pour le semestre clos le 30 juin 2011 proforma).

La variation de la juste valeur des actifs et passifs financiers constatée au 30 juin 2012 est principalement due à la variation de la part inefficace des dérivés carburant.

12. IMPÔTS

12.1. Charge d'impôt

<i>En millions d'euros</i>	01.01.2012	01.01.2011
	30.06.2012	30.06.2011
	(6 mois)	(6 mois)
		Proforma
(Charge) / produit d'impôt courant	(19)	(5)
Charge de la période	(19)	(5)
Ajustement de la charge d'impôt provenant d'exercices antérieurs	-	-
(Charge) / produit d'impôt différé des activités poursuivies	108	256
Variation des différences temporaires	(17)	(60)
Impact de la CVAE	2	2
(Utilisation) / activation des déficits fiscaux	123	314
Total	89	251

Groupe Air France-KLM

La charge d'impôt courant correspond aux montants payés ou restant à payer à court terme aux administrations fiscales au titre de la période, en fonction des règles en vigueur dans les différents pays et des conventions spécifiques.

En France, les déficits sont indéfiniment reportables. Toutefois, la loi de finance rectificative 2011 a introduit une limitation dans le montant des déficits fiscaux imputables chaque année (montant limité à 60% du montant du bénéfice de la période au-delà du premier million d'euros). Cette mesure a pour effet le rallongement de la période de récupération. Ces nouvelles dispositions ont conduit le groupe à limiter la reconnaissance des actifs d'impôt différé au titre des déficits reportables du groupe fiscal Air France-KLM, à compter du troisième trimestre de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

La limitation des actifs d'impôts différés au 30 juin 2012 a eu un impact de (341) millions d'euros sur la charge d'impôt.

12.2. Impôts différés directement comptabilisés dans les capitaux propres

Les impôts différés directement comptabilisés dans les capitaux propres représentent un profit de 24 millions d'euros au 30 juin 2012, contre une charge de 94 millions d'euros au 30 juin 2011 (6 mois proforma).

Ces impôts différés sont relatifs à la comptabilisation des couvertures de flux de trésorerie et de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente.

13. PART DANS LE RESULTAT DES ENTREPRISES MISES EN EQUIVALENCE

- **Semestre clos le 30 juin 2012**

La « part dans le résultat des entreprises mises en équivalence » comprend pour l'essentiel la quote-part de résultat de (55) millions d'euros du groupe Alitalia.

- **Semestre clos le 30 juin 2011 (proforma)**

La « part dans le résultat des entreprises mises en équivalence » comprend pour l'essentiel la quote-part de résultat de (31) millions d'euros du groupe Alitalia. Cette dernière reflétait l'activité du 1^{er} octobre 2010 au 31 mars 2011.

14. RESULTAT NET – PART DU GROUPE PAR ACTION

Rapprochement des résultats utilisés pour le calcul des résultats par action

<i>En millions d'euros</i>	01.01.2012 30.06.2012 (6 mois)	01.01.2011 30.06.2011 (6 mois) Proforma
Résultat net – Propriétaires de la société mère	(1 263)	(564)
Dividendes à verser aux actionnaires prioritaires	-	-
Résultat net - Propriétaires de la société mère (retenu pour le calcul du résultat de base par action)	(1 263)	(564)
Effet des actions ordinaires potentielles sur le résultat :		
- intérêts versés sur les obligations convertibles (net d'impôt)	-	-
Résultat net - Propriétaires de la société mère (retenu pour le calcul du résultat dilué par action)	(1 263)	(564)

Rapprochement du nombre d'actions utilisé pour le calcul des résultats par action

	01.01.2012 30.06.2012 (6 mois)	01.01.2011 30.06.2011 (6 mois) Proforma
Nombre moyen pondéré :		
- d'actions ordinaires émises	300 219 278	300 219 278
- d'actions propres achetées dans le cadre des plans d'options d'achat	(1 229 714)	(1 229 714)
- d'actions propres achetées dans le cadre du plan de rachat d'actions	(321 179)	(131 314)
- d'autres actions propres achetées	(2 959 753)	(2 960 855)
Nombre d'actions retenu pour le calcul du résultat de base par action	295 708 632	295 897 395
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires :		
- Conversion des obligations convertibles	-	-
- Exercice des stock-options	-	-
Nombre d'actions ordinaires potentielles	295 708 632	295 897 395
Nombre d'actions retenu pour le calcul du résultat dilué par action	295 708 632	295 897 395

15. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

<i>En millions d'euros</i>	Au 30 juin 2012			Au 31 décembre 2011		
	Valeurs brutes	Amortissements	Valeurs nettes	Valeurs brutes	Amortissements	Valeurs nettes
Avions en propriété	10 812	5 972	4 840	10 872	5 695	5 177
Avions en location financement	5 748	1 779	3 969	5 216	1 645	3 571
Actifs en cours de construction	421	-	421	728	-	728
Autres	2 152	957	1 195	2 143	930	1 213
Immobilisations aéronautiques	19 133	8 708	10 425	18 959	8 270	10 689
Terrains et constructions	2 700	1 477	1 223	2 673	1 422	1 251
Installations et matériels	1 302	861	441	1 288	834	454
Actifs en cours de construction	102	-	102	100	-	100
Autres	918	677	241	908	658	250
Autres immobilisations corporelles	5 022	3 015	2 007	4 969	2 914	2 055
Total	24 155	11 723	12 432	23 928	11 184	12 744

La valeur nette des immobilisations corporelles financées par location financement est de 4 548 millions d'euros au 30 juin 2012 (4 025 millions d'euros au 31 décembre 2011).

16. AUTRES ACTIFS FINANCIERS (NON COURANT)

La variation des autres actifs financiers (non courant) s'explique principalement par la cession des titres Amadeus pour un montant de 466 millions d'euros.

17. CAPITAUX PROPRES – PROPRIETAIRES DE LA SOCIETE MERE

17.1. Répartition du capital et des droits de vote

Au 30 juin 2012, le capital social d'Air France-KLM, entièrement libéré, est divisé en 300 219 278 actions d'une valeur nominale de 1 euro. Chaque action confère un droit de vote à son détenteur.

Le capital et les droits de vote se répartissent comme suit :

	Au 30 juin 2012		Au 31 décembre 2011	
	Capital	Droit de vote	Capital	Droit de vote
Etat français	16%	16%	16%	16%
Salariés et anciens salariés	10%	10%	10%	10%
Actions détenues par le groupe	1%	-	2%	-
Public	73%	74%	72%	74%
Total	100%	100%	100%	100%

La ligne « Salariés et anciens salariés » regroupe les titres détenus par le personnel et les anciens salariés identifiés dans des fonds ou par un code Sicovam.

17.2. Réserves et résultat

<i>En millions d'euros</i>	30 juin 2012	31 décembre 2011
Réserve légale	70	70
Réserves distribuables	850	962
Réserves sur instruments dérivés	(1)	55
Réserves sur actifs financiers disponibles à la vente	180	86
Autres réserves	1 804	2 127
Résultat net – Propriétaires de la société mère	(1 263)	(442)
Total	1 640	2 858

18. PROVISIONS ET AVANTAGES DU PERSONNEL

<i>En millions d'euros</i>	Au 30 juin 2012			Au 31 décembre 2011		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Provisions pour avantages du personnel	1 012	-	1 012	1 056	-	1 056
Provisions pour restitution d'avions en location opérationnelle	509	99	608	459	116	575
Provision pour restructuration	-	467	467	-	12	12
Provisions pour litiges avec les tiers	405	11	416	390	14	404
Autres provisions pour risques et charges	164	27	191	156	14	170
Total	2 090	604	2 694	2 061	156	2 217

18.1. PROVISIONS

Avantages du personnel

Au cours du premier semestre 2012, les taux d'actualisation utilisés par les sociétés pour le calcul des engagements de retraite à prestations définies ont baissé de façon significative. La sensibilité de l'engagement de retraite à prestations définies aux variations du taux d'actualisation est mentionnée dans la note 30.1 des états financiers annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Sur la même période, la juste valeur des fonds de couverture a sensiblement augmenté. Le montant net pourrait avoir un impact significatif au 31 décembre 2012 sur l'engagement net des plans de retraite du groupe.

Provision pour litiges avec les tiers

Une évaluation des risques de litiges avec les tiers a été effectuée avec le concours des avocats du groupe et des provisions ont été enregistrées lorsque les circonstances les rendaient nécessaires.

Les provisions pour litiges comprennent également des provisions pour risques fiscaux. De telles provisions sont constituées lorsque le groupe estime que l'administration fiscale pourrait être amenée à remettre en cause une position fiscale prise par le groupe ou l'une de ses filiales.

Dans le cours normal de ses activités, le groupe Air France-KLM et ses filiales Air France et KLM (et leurs filiales) sont impliqués dans divers litiges dont certains peuvent avoir un caractère significatif.

Provision pour restructuration

Voir note 10.

Litiges en matière de législation anti-trust

Dans le secteur du fret aérien

a) Enquête des autorités de la concurrence

Air France, KLM et Martinair, filiale entièrement détenue par KLM depuis le 1^{er} janvier 2009, sont impliquées depuis février 2006 avec vingt-cinq autres compagnies aériennes dans des enquêtes diligentées par les autorités de la concurrence de plusieurs Etats concernant des allégations d'entente ou de pratiques concertées dans le secteur du fret aérien.

Groupe Air France-KLM

Les procédures ouvertes aux Etats-Unis, en Australie et au Canada ont donné lieu, au cours de l'exercice 2008-09, à des accords transactionnels (Plea Agreements) conclus entre les trois sociétés du groupe et les autorités compétentes et au paiement d'amendes qui ont mis fin à ces procédures. Le 27 avril 2012, un accord de même nature homologué par le Tribunal a été conclu entre l'autorité de la concurrence de l'Afrique du Sud d'une part, Air France et KLM d'autre part pour un montant total de 1,8 million d'euros sans impact sur les comptes, des provisions ayant déjà été constituées.

En Europe, par décision en date du 9 novembre 2010, la Commission Européenne a imposé des amendes à 14 opérateurs de fret aérien dont Air France, KLM et Martinair, principalement pour des pratiques d'entente concernant la surcharge fuel.

A ce titre, des amendes pour un montant total de 340 millions d'euros ont été imposées aux sociétés du groupe.

En sa qualité de société mère du groupe, la société Air France-KLM a été déclarée conjointement et solidairement responsable des pratiques anticoncurrentielles commises par Air France et KLM.

L'ensemble des sociétés du groupe a formé un recours contre cette décision devant le Tribunal de l'Union européenne les 24 et 25 janvier 2011.

Les recours n'étant pas suspensifs, les sociétés du groupe ont choisi, comme elles en avaient la possibilité, de ne pas effectuer immédiatement le paiement des amendes, mais de constituer des garanties bancaires jusqu'au prononcé d'une décision définitive par les juridictions communautaires.

En Corée du Sud, le 29 novembre 2010 Air France-KLM, Air France et KLM, ont été sanctionnées d'une amende dont le montant total a été ramené à 8,8 millions d'euros déjà payée.

Les trois sociétés ont formé un recours devant la juridiction compétente en Corée du Sud.

Par une décision du 16 mai 2012, la 6^{ème} chambre de la Cour d'Appel de Séoul a confirmé les sanctions prononcées en première instance mais elle a mis hors de cause la société holding Air France-KLM pour les pratiques postérieures au 15 septembre 2004, date de sa transformation en société holding. En revanche, l'appel formé par Air France et par KLM a été rejeté. Cette décision de rejet fait l'objet d'un pourvoi devant la Court Suprême qui devrait statuer sur ce pourvoi dans un délai de 1 à 2 ans.

b) Actions civiles

Au Canada, les sociétés du groupe ont mis fin aux actions collectives en concluant le 19 septembre 2011 un accord transactionnel par le versement d'une somme de CAD 6,5 millions (4,6 millions d'euros).

L'accord transactionnel devra être homologué par le Tribunal de Commerce de l'Ontario.

Le montant total des provisions constituées au 30 juin 2012 s'élève à 379 millions d'euros pour l'ensemble des procédures en cours.

Autres provisions

Les autres provisions comprennent principalement des provisions pour contrat à l'heure de vol dans le cadre de l'activité maintenance du groupe et des provisions pour démantèlement de bâtiments.

18.2. PASSIFS EVENTUELS

Le groupe est impliqué dans diverses procédures gouvernementales, judiciaires ou d'arbitrages pour lesquelles des provisions n'ont pas été constituées dans ses états financiers.

Litiges en matière de législation anti-trust

Ces litiges n'ont pas donné lieu à la constitution de provision, le groupe n'étant pas en mesure, à ce stade, d'en apprécier le risque financier.

a) Dans le secteur du fret aérien

a.1) Enquête des autorités de la concurrence

Les procédures en Suisse et au Brésil sont toujours en cours à la date du 30 juin 2012.

Au regard des chiffres d'affaires concernés dans ces deux états, les risques ne sont pas significatifs pris individuellement.

Groupe Air France-KLM

a.2) Actions civiles

A la suite de l'ouverture en février 2006 de l'enquête des autorités de la concurrence européenne, des actions collectives (« class actions ») ont été engagées par des transitaires et des expéditeurs de fret aérien aux Etats-Unis et au Canada à l'encontre d'Air France, de KLM et de Martinair ainsi que des autres opérateurs de fret. En outre, des actions civiles ont été introduites en Europe par des expéditeurs de fret à la suite de la décision de la Commission Européenne du 9 novembre 2010.

Etats-Unis

Aux Etats-Unis, le groupe a conclu au mois de juillet 2010, une transaction (Settlement Agreement) avec les représentants de l'action collective. Aux termes de cette transaction et moyennant le paiement par le groupe d'une somme de 87 millions de dollars, il a été mis fin à toute demande, action et procédure passée, actuelle et future de la part des plaignants tendant à l'obtention de réparations financières à raison des pratiques illicites qui étaient alléguées dans le transport de fret aérien « to, from and within the USA ».

Cette transaction a été définitivement approuvée par le Tribunal le 14 mars 2011.

Auparavant, 36 entités dont 4 seulement étaient clientes du groupe ont demandé leur exclusion de l'action collective (opt-out) ce qui les autorise à engager individuellement une action civile.

En ce qui concerne les entités qui ont fait le choix de l'exclusion de l'action collective, une quote-part des fonds versés par le groupe correspondant à la proportion du chiffre d'affaires réalisé sur la période considérée avec ces entités, comparée au chiffre d'affaires total d'Air France, KLM et de Martinair sur cette même période, a été transférée sur un compte séquestre particulier. Les entités ayant choisi de s'exclure de l'action collective sont libres d'engager des actions civiles individuelles contre Air France, KLM et Martinair.

Des réclamations ayant été notifiées par deux de ces entités au cours de l'année 2011, la quote part des fonds qui leur était destinée a été reversée au groupe et provisionnée.

Pays-Bas

Au Pays-Bas, une instance civile a été engagée le 30 septembre 2010 devant le tribunal d'Amsterdam contre KLM, Martinair et Air France par une société dénommée Equilib qui déclare avoir acquis auprès de 175 expéditeurs de fret aérien leurs droits d'agir en justice pour obtenir réparation des préjudices prétendument subis du fait des pratiques anticoncurrentielles sur le marché européen pendant la période 2000 à 2006.

L'action introduite par Equilib tend à obtenir un jugement déclaratoire de responsabilité à l'encontre des sociétés du groupe et dans un second temps leur condamnation conjointe et solidaire au paiement de dommages et intérêts évalués à ce stade et sans aucune justification à 400 millions d'euros.

La procédure n'en est qu'à un stade préliminaire et ne sera pas examinée au fond dans un délai rapide dans la mesure où le Tribunal d'Amsterdam a décidé le 7 mars 2012, de suspendre la procédure jusqu'à ce qu'une décision définitive soit rendue par les juridictions de l'Union européenne sur le recours en nullité introduit par les sociétés du groupe contre la décision de la Commission européenne du 9 novembre 2010.

Dans le cadre de cette action, les sociétés du groupe ont appelé en garantie dans cette procédure l'ensemble des compagnies aériennes auxquelles la Commission Européenne a infligé une sanction pécuniaire dans sa décision du 9 novembre 2010.

Une action civile de même nature a été engagée devant le Tribunal d'Amsterdam en février 2012 contre Air France et KLM ainsi que contre d'autres compagnies aériennes par une société dénommée East West Debt BV.

Cette société a elle-même proposé de suspendre la procédure conformément à la décision du Tribunal d'Amsterdam dans l'action introduite par Equilib. East West Debt BV réclame un montant de 27,9 millions d'euros de dommages et intérêts sans aucune justification.

Royaume-Uni

Au Royaume-Uni, une procédure civile a été introduite contre British Airways par deux importateurs de fleurs.

British Airways a appelé en garantie l'ensemble des autres compagnies aériennes sanctionnées par la Commission Européenne dont les sociétés du groupe.

Australie

Dans le contexte d'une procédure de *class action* initiée en 2007 contre sept compagnies aériennes (hors groupe Air France-KLM) devant la *Federal Court* en Australie, Air France, KLM et Martinair ont fait l'objet d'appel en garantie de la part de Singapore Airlines (15 août 2011), Cathay Pacific (15 août 2011), Lufthansa (4 novembre 2011), Air New Zealand (5 décembre 2011) et British Airways (19 décembre 2011). Les demandes de ces compagnies aériennes visent à obtenir une contribution d'Air France, KLM et Martinair au paiement d'éventuels dommages et intérêts auxquels elles pourraient être condamnées dans la procédure au principal, bien qu'elles nient avoir commis les faits qui leur sont reprochés. Les sociétés du groupe ont déposé un mémoire en défense contre ces demandes, dans lequel elles rejettent toute responsabilité de leur part, notamment car elle n'effectuait aucun vol direct en provenance ou à destination de l'Australie durant la période concernée. Il est peu probable qu'un jugement intervienne dans la procédure de *class action* en 2012.

Groupe Air France-KLM

Les sociétés du groupe entendent s'opposer vigoureusement à l'ensemble de ces actions civiles.

b) Action civile dans le secteur du Passage

Courant 2009, les sociétés Air France et KLM ont été citées à comparaître dans une action collective (« class action ») mettant en cause l'ensemble des compagnies aériennes assurant des liaisons transpacifiques entre les Etats-Unis d'une part et l'Asie / Océanie d'autre part, pour des allégations d'entente tarifaire sur ces liaisons.

Air France qui n'exploite qu'une seule liaison transpacifique entre les USA et Tahiti et KLM qui n'est pas présente sur ces liaisons, contestent fermement les allégations des demandeurs.

Au 30 juin 2012, des discussions étaient en cours avec les plaignants pour dégager les sociétés du groupe de toute responsabilité dans cette procédure.

Autres litiges

a) Pretory

La société Air France, en tant que personne morale, a été mise en examen le 20 juillet 2006 des chefs de travail dissimulé et de complicité d'abus de biens sociaux dans le cadre d'une information judiciaire ouverte contre les dirigeants de Pretory, société avec laquelle Air France avait conclu, à la suite des attentats du 11 septembre 2001, un contrat pour la mise à disposition d'agents de sécurité à bord de certains vols. Malgré les réquisitions de non lieu du Ministère Public, la société Air France a été renvoyée devant le Tribunal correctionnel de Paris du seul chef de travail dissimulé par une ordonnance du juge d'instruction en date du 7 février 2012.

La société Air France conteste toute responsabilité dans cette affaire et demandera sa relaxe par le Tribunal. Les risques financiers associés à cette procédure n'ont pas un caractère significatif.

b) Actionnaires minoritaires de KLM

En janvier 2008, l'association néerlandaise Vereniging van Effectenbezitters (VEB) avait assigné Air France-KLM et KLM devant le Tribunal d'Amsterdam aux fins d'obtenir en faveur des actionnaires minoritaires de KLM condamnation de ces sociétés au paiement d'un dividende supérieur au dividende de 0,58 euro par action qui avait été versé à ces actionnaires au cours de l'exercice 2007-2008.

Par décision en date du 1^{er} septembre 2010, le tribunal a débouté l'association en considérant que la résolution d'assemblée relative au montant du dividende satisfaisait au test de « reasonableness and fairness ».

VEB a fait appel de cette décision.

Cette décision a été confirmée par la Cour d'Appel d'Amsterdam le 15 novembre 2011. Les plaignants ont fait un pourvoi en cassation auprès de la Cour Suprême néerlandaise le 15 février 2012.

c) Vol AF447 Rio-Paris

A la suite de l'accident du vol AF447 Rio-Paris, disparu dans l'Atlantique sud, diverses instances judiciaires ont été engagées aux Etats-Unis et au Brésil et plus récemment en France par les ayants droit des victimes.

L'ensemble de ces procédures tend à obtenir le versement de dommages et intérêts en réparation des préjudices subis par les ayants droit des passagers décédés dans l'accident.

Aux Etats-Unis, l'ensemble des procédures engagées tant contre Air France que contre le constructeur de l'avion et les équipementiers, ont été consolidées devant la District Court for the Northern District of California.

Ce Tribunal, par jugement en date du 4 octobre 2010 a débouté les ayants droit des victimes de leurs demandes sur le fondement du « forum non conveniens » et les a renvoyés à mieux se pourvoir en France.

Au plan pénal, Air France et Airbus personnes morales ont été mises en examen pour homicides involontaires les 17 et 18 mars 2011 par les juges d'instruction en charge de l'information judiciaire et encourent des peines d'amendes prévues par la loi. Le risque financier lié à ces amendes n'est pas significatif.

Air France conteste sa mise en cause dans cette affaire.

Au plan civil, les dommages et intérêts versés aux ayants droit des passagers décédés dans l'accident sont couverts par la police d'assurance responsabilité civile d'Air France.

Hormis les points indiqués aux paragraphes 18.1 et 18.2, le groupe n'a pas connaissance de litige, procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont l'émetteur a connaissance, qui est en suspens ou dont il est menacé) qui pourrait avoir ou a eu récemment des effets significatifs sur la situation

Groupe Air France-KLM

financière, le résultat, le patrimoine ou la rentabilité du groupe, pour une période couvrant au moins les douze derniers mois.

19. DETTES FINANCIERES

<i>En millions d'euros</i>	Au 30 juin 2012			Au 31 décembre 2011		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Emprunts subordonnés à durée indéterminée	637	-	637	625	-	625
OCEANE	976	-	976	929	67	996
Emprunts obligataires	1 450	-	1 450	1 450	-	1 450
Emprunts location financement	3 930	481	4 411	3 618	446	4 064
Autres emprunts	2 499	486	2 985	2 606	539	3 145
Intérêts courus non échus	-	90	90	-	122	122
Total	9 492	1 057	10 549	9 228	1 174	10 402

20. ENGAGEMENTS DE LOCATIONS

20.1. Locations financement

Le total des paiements minimaux futurs au titre des locations financements se décompose comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	Au 30 juin 2012	Au 31 décembre 2011
Avions	4 525	4 134
Constructions	480	485
Autres	141	134
Total	5 146	4 753

20.2. Locations opérationnelles

Le montant non actualisé des engagements de locations opérationnelles de biens aéronautiques s'élève à 5 327 millions d'euros au 30 juin 2012 (5 270 millions d'euros au 31 décembre 2011).

21. COMMANDES DE MATERIELS AERONAUTIQUES

Les échéances des engagements de commandes fermes de matériels aéronautiques s'analysent comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	Au 30 juin 2012	Au 31 décembre 2011
2 nd semestre N (6 mois)	86	-
N + 1	546	867
N + 2	540	566
N + 3	334	495
N + 4	334	224
Au-delà de N+4	2 521	2 832
Total	4 361	4 984

Les engagements portent sur des montants en dollar US, convertis au cours de clôture de chaque période considérée. Ces montants font par ailleurs l'objet de couvertures.

Groupe Air France-KLM

Le nombre d'appareils en commande ferme au 30 juin 2012 diminue de 17 unités par rapport au 31 décembre 2011 et s'élève à 44 appareils. Les évolutions du carnet de commande s'expliquent par la livraison de 17 appareils au cours de la période.

Les discussions sont toujours en cours avec Airbus et Rolls Royce pour finaliser une commande d'A350.

Flotte long-courrier

Passage

Le groupe a reçu 2 Airbus A380 ainsi que 4 Boeing B777.

Fret

Le groupe n'a reçu aucune livraison.

Flotte moyen-courrier

Le groupe a réceptionné 2 Boeing B737 ainsi que 2 Airbus A320.

Flotte régionale

Le groupe a reçu 5 Embraer 190 et 2 CRJ1000.

Ces engagements portent sur les types d'appareils suivants :

Type avion	Année de livraison	N (6 mois)	N+1	N+2	N+3	N+4	Au-delà de N+4	Total
<u>Flotte long courrier – passage</u>								
A380	au 30 juin 2012	-	2	2	-	-	-	4
	au 31 décembre 2011	N/A	2	2	2	-	-	6
A330	au 30 juin 2012	-	1	-	-	-	-	1
	au 31 décembre 2011	N/A	-	1	-	-	-	1
B787	au 30 juin 2012	-	-	-	-	3	22	25
	au 31 décembre 2011	N/A	-	-	-	-	25	25
B777	au 30 juin 2012	1	1	-	3	1	-	6
	au 31 décembre 2011	N/A	5	1	1	3	-	10
<u>Flotte moyen courrier</u>								
A320	au 30 juin 2012	-	-	-	3	-	-	3
	au 31 décembre 2011	N/A	5	-	-	-	-	5
B737	au 30 juin 2012	-	2	2	-	-	-	4
	au 31 décembre 2011	N/A	2	4	-	-	-	6
<u>Flotte régionale</u>								
EMB190	au 30 juin 2012	-	-	-	-	-	-	-
	au 31 décembre 2011	N/A	5	-	-	-	-	5
CRJ 1000	au 30 juin 2012	-	-	1	-	-	-	1
	au 31 décembre 2011	N/A	2	1	-	-	-	3

22. PARTIES LIEES

Les relations du groupe avec ses parties liées n'ont pas évolué de façon significative tant en termes de montant qu'en termes de périmètre.

23. TRANSACTIONS NON MONETAIRES

Au cours du premier semestre 2012, le groupe a acquis en location financière un avion A380 pour un montant de 149 millions d'euros et un bâtiment dédié au traitement des bagages retardés pour un montant de 25 millions d'euros.

Ni l'acquisition ni la dette rattachée à ces deux éléments n'ont d'impact dans le tableau de flux de trésorerie.